

6 mai 2025

*La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Michel BADRE.*

**Michel BADRE** souhaite la bienvenue aux participants.

## **I. Approbation du compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2024**

*Sous réserve des modifications intégrées en séance, le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2024 est approuvé.*

## **II. Points d'actualité**

### **Point sur l'instruction du DAC Cigéo – Saisine GP3 (ASNR)**

**Viviane NGUYEN** indique que l'instruction se poursuit tel que prévu. Pour rappel, celle-ci se déroule en trois temps. Le troisième temps est en cours de préparation et une concertation a eu lieu sur la saisine du GP3, le 10 avril.

Les conclusions des GP 1 et 2 ont été présentées, de même que la structure de la saisine, qui comporte un point sur la démarche de sûreté en après-fermeture, un point sur l'évaluation de sûreté, l'évaluation des performances du système de stockage et un point sur l'évaluation des impacts sur l'homme et l'environnement à long terme.

Il a été demandé aux experts de se prononcer sur la pertinence des scénarios d'évolution normale et altérés ainsi que les scénarios d'intrusion humaine. Il a été demandé de justifier les biosphères étudiées.

Concernant l'évaluation des performances du système de stockage, il a été demandé de regarder des sujets qui ne sont actuellement pas encadrés, notamment la criticité à long terme ainsi que le comportement de l'installation après la fermeture, la capacité de confinement du système de stockage par rapport à son architecture et un point sur la cohérence des spécifications d'acceptation sur le long terme par rapport à celles qui sont définies actuellement.

Les retours sur la saisine ont été reçus fin avril, pour une consolidation de la saisine. La réunion du GP est prévue les 25 et 26 juin 2025.

**Michel BADRE** s'enquiert des prochaines étapes prévues dans les mois à venir.

**Viviane NGUYEN** répond que l'avis du GP sera publié au début de l'été. L'ASNR rendra ensuite un avis global sur le dossier d'autorisation courant novembre. Par la suite, le ministère poursuivra les consultations réglementaires préalablement à la tenue de l'enquête publique est prévue si le processus se déroule comme prévu.

**Yves LHEUREUX** observe qu'il pourrait être intéressant d'intégrer des membres du GT Cigéo à la réunion du GP du mois de juin, en tant qu'observateurs.

**Viviane NGUYEN** note la demande et la transmettra au secrétariat du groupe permanent.

***Hors réunion :** Par mail du 16 mai 2025, l'ASNR a informé M. Lheureux qu'elle ne souhaitait pas donner une suite favorable à sa demande. Elle considère en effet que les GPE de l'ASNR étant des instances dédiées à l'expertise et permettant d'avoir un dialogue libre entre experts, la présence d'observateurs pourrait être de nature à limiter cette liberté de parole. L'ASNR (et auparavant l'ASN et l'IRSN) consacre des moyens importants afin d'informer et de faire participer toutes les parties prenantes aux mécanismes d'expertise et de prise de décision. Le dialogue technique sur la DAC Cigéo, la participation systématique de l'ASNR aux réunions du GS « Concertations Cigéo », ainsi que l'initiative plus récente de concertation sur les saisines GP illustrent cette volonté de transparence et d'information.*

**Yves LHEUREUX** s'enquiert de la date de la consultation.

**Viviane NGUYEN** répond qu'il convient de différencier l'avis de l'ASNR, pour lequel une consultation sera organisée en amont de la publication finale de l'avis, et la consultation prévue par le processus réglementaire d'autorisation qui aura lieu dans un second temps.

**Benoît JAQUET** s'enquiert de la durée de la consultation sur l'avis de l'ASNR.

**Viviane NGUYEN** répond qu'elle sera d'environ un mois au mois de septembre.

**Yves LHEUREUX** rappelle qu'il avait été demandé que cette durée soit allongée compte tenu de la densité des documents.

**Sébastien FARIN** indique par ailleurs que les consultations réglementaires concernent l'Autorité environnementale (AE), la Commission nationale d'évaluation (CNE2), les collectivités territoriales et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST).

**Michel BADRE** propose d'intégrer au compte-rendu le calendrier de la procédure.

**Viviane NGUYEN** précise que les principaux éléments techniques auront été publiés auparavant. Il n'est pas prévu d'ajouter de nouveautés, l'avis global a vocation d'apporter des éclairages pour le public.

**Benoît JAQUET** souligne que l'avis devrait tout de même tenir compte des recommandations émises par chaque groupe permanent.

**Michel BADRE** indique que le Haut comité dans sa configuration plénière consacrera une réunion à Cigéo le 2 octobre.

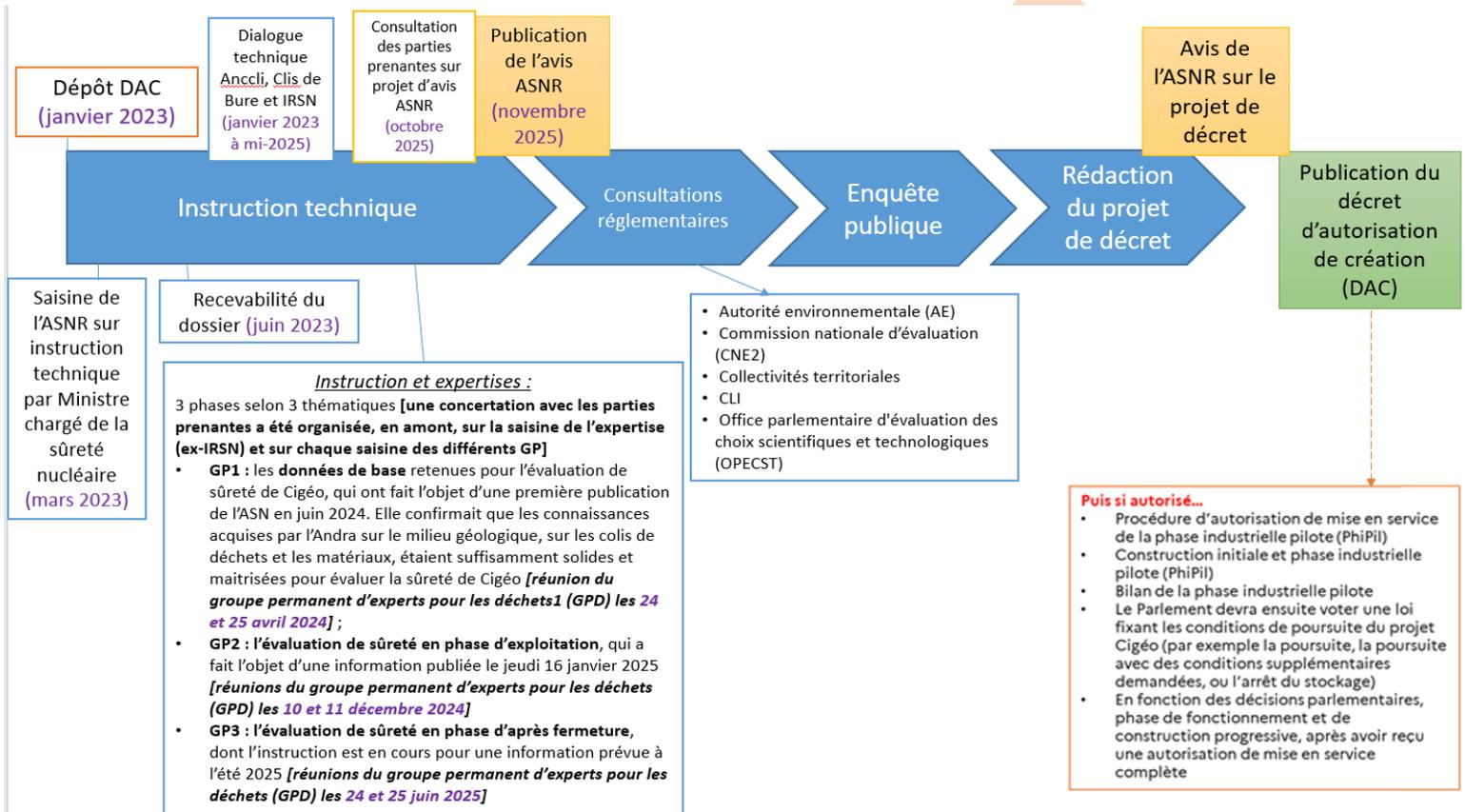
**Michel BADRE** indique qu'il sera justement intéressant que l'ASNR s'exprime sur le sujet à la réunion du Haut comité du mois d'octobre.

**Delphine PELLEGRINI** précise que l'ensemble des rapports d'expertise de l'ASNR sera disponible avant l'été. Le rapport correspondant au 3<sup>ème</sup> volet de l'expertise technique sera rendu publique avant l'été, en même temps que l'avis du GP.

**Bernard LAPONCHE** souhaite des précisions sur le calendrier de la procédure. Il est nécessaire d’avoir des dates claires, afin de pouvoir en discuter.

**Michel BADRE** en convient. C’est pour cette raison que le calendrier précis sera repris dans le compte-rendu de la présente réunion. Lors du Haut comité du début du mois d’octobre, l’ASNR présentera le résultat complet de ce qui aura été fait durant les trois GP.

Hors réunion : Calendrier de la procédure DAC



**Bernard LAPONCHE** précise que les consultations publiques doivent avoir lieu après les consultations auprès de l’Autorité environnementale.

**Michel BADRE** le confirme. C’est ce qui est prévu.

**Jean-Claude DELALONDE** estime que la durée que laisse l’ASNR pour la consultation avant l’avis est trop courte.

*Hors réunion : les modalités de concertation et/ou information concernant l’avis de l’ASNR sont en cours d’arbitrage par l’ASNR, et seront précisées dans les semaines à venir.*

**Courriers des associations concernant les données du DAC Cigéo et la durée de l’instruction**

**Michel BADRE** indique que plusieurs associations ont formulé des demandes concernant les données et le délai d’instruction de la demande de DAC.

**Elsa DEMANGEON** le confirme.

Le Haut comité a reçu une copie du courrier dont les signataires sont le réseau Sortir du nucléaire, Cédra et France Nature Environnement adressé aux Ministres de l'économie et de l'énergie. Ils demandent un prolongement de l'instruction de deux ans et un arrêt des procédures d'autorisation des travaux « connexes » (routes, voie ferrée...) avant l'enquête publique.

Par ailleurs, un courrier destiné à l'Andra et dont le Haut comité était en copie, a été adressé par les associations BURESTOP, MNE, CEDRA et EODRA pour obtenir des informations précises sur certaines données du DAC. L'Andra a répondu à ces demandes.

### **Rencontre de la présidente du Haut comité et de Michel Badré avec les associations membres du CLIS de Bure**

**Michel BADRE** indique que cette rencontre aura lieu au début du mois de juin.

**Benoît JAQUET** indique que les associations qui s'opposent au projet refusent de participer aux différentes procédures et réunions. L'organisation de cette rencontre a été difficile, mais les associations ont accepté de rencontrer Michel BADRE et la présidente du Haut comité. Les associations sont les suivantes : le Cedra, collectif de Haute-Marne opposé au projet Cigéo, Burestop, collectif meusien opposé au stockage, EODRA un collectif réunissant des élus haut-marnais et meusiens, ainsi que Meuse Nature Environnement (MNE).

### **Avancement de la refonte du site Cigéo.gouv.fr (DGEC)**

**Antoine CRETIEN** annonce que le site a été mis en ligne dans une version refondue et actualisée. La DGEC s'est efforcée de tenir compte de toutes les remontées qui lui ont été faites.

L'usage du conditionnel a été privilégié pour évoquer le projet Cigéo. Une nouvelle maintenance évolutive est prévue pour le mois de septembre.

Les pages qui ne sont pas à jour sont la page relative au projet de territoire et la catégorie « Approfondir ».

Afin d'ajouter les documents nécessaires dans cette catégorie et en raison d'un manque de moyens et de ressources pour traiter les demandes au cas par cas, **la DGEC demande au GS et à son sous-groupe éditorial de transmettre leurs remarques et les documents PDF** en tant que tels et pas uniquement des liens.

La publication des PDF directement sur la catégorie « Approfondir » pose problème, car elle ne répond pas aux critères d'accessibilité demandés par le gouvernement. La DGEC s'efforce de contourner le problème à l'heure actuelle.

**Michel BADRE** salue la mise en ligne du site internet. Une réunion de sous-groupe éditorial devrait être organisée avant la mise à jour du mois de septembre afin d'établir un bilan et les modifications éventuelles à réaliser.

**Antoine CRETIEN** le confirme. Il convient de souligner que la mise à jour peut être reportée au mois d'octobre si nécessaire.

**Olivier LAFFITTE** souhaite savoir pourquoi le site est en « .gouv.fr » contrairement au site de l'Andra.

**Michel BADRE** répond que « .gouv.fr » est la dénomination retenue. Cependant, les contenus ne sont pas uniquement gouvernementaux et toutes les instances ont pu déposer leur participation.

### **III. Présentation du rapport sur la synthèse des questionnements du public pour Cigéo (2013-2022)**

**Marie-Line MEAUX** indique qu'il existait un vrai enjeu de mémoire. De nombreux travaux sont en cours par l'Andra pour conserver cette mémoire. La CNDP s'est posé la question de la meilleure manière de garder en mémoire les apports de la société civile dans le cadre des concertations depuis 2013.

Le travail de méthodologie en la matière est d'une autre nature que le rapport produit.

Il s'agissait d'organiser la mémoire : tout est accessible, mais dispersé et redondant. Dans le cadre du travail sur le rapport, Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE ont consulté notamment le site de l'Andra, celui de l'ASN, de l'IRSN, de la DGEC, du CLIS de Bure, des associations, etc.

Ainsi, une capitalisation et une synthèse des questionnements par thèmes permettent un accès plus facile à l'expression du public.

Le périmètre comprend toute expression, question, attente, contestation, tout éclairage ou réponse d'un acteur institutionnel, dans le cadre du débat public, d'une concertation continue ou via d'autres canaux. L'étude se veut large et prend en compte les années 2013, moment où le débat public a commencé, à 2022, date de dépôt du DAC.

Les questionnements relevés par la suite seront ajoutés dans un second temps.

Les éclairages importants suite à 2022 ont toutefois été cités quand le sujet semblait l'exiger.

Les arguments du public et des acteurs institutionnels n'ont pas été synthétisés. De manière volontaire, il a été décidé de conserver une synthèse factuelle des questionnements, d'identifier les éclairages et les réponses sans synthèse et de conserver objectivité et neutralité dans la restitution.

La CNDP estime que toute parole compte et n'a donc pas souhaité hiérarchiser les expressions. Elle n'a pas non plus cherché à réaliser une chronologie. Toutes les questions figurent dans le rapport, même si les acteurs institutionnels estiment y avoir répondu à un moment entre 2013 et 2022.

Le rapport a été scindé en quatre chapitres : le contexte, la gouvernance, la récupérabilité, la conception industrielle et la sûreté du projet.

Le rapport vise également à aider le public à retrouver les éclairages et les réponses dans des documents qui sont extrêmement techniques et à ne pas se contenter de citer les liens, mais également d'aller chercher les informations au sein des documents.

La CNDP a été confrontée à un processus évolutif et itératif tout à la fois.

Il a été décidé de procéder à un bref rappel de la chronologie et de se concentrer de manière plus précise sur les éclairages les plus récents, de communiquer au public l'emplacement où figurent les éléments les plus actualisés.

Dans les éléments de réponse des acteurs institutionnels, le focus est sur l'Andra, l'ASNR, le ministère et la CNE2.

**Marie-Line MEAUX** fait état des difficultés auxquelles ils ont fait face. Il était question de synthétiser dix ans d'expression du public, participant dans sa diversité : les personnes qui sont favorables à Cigéo et les opposants. Toutes ces personnes sont très attentives à l'évolution du projet et attendent des réponses.

De la même manière, la CNDP a pris en compte le public qui ne participait pas. Une partie de ce public a exprimé son point de vue dans le cadre de publications structurées, telles que *L'Opposition citoyenne à Cigéo* et la coordination des diocèses du Grand Est, qui a publié un document réactualisé (cf. <https://catholique-verdun.cef.fr/services-diocesains/formation/ser-formation-agenda/376226-reflexion-theologique-sur-cigeo/>).

La CNDP a lu ces ouvrages et a repéré toutes les questions posées. Enfin, elle a pris en compte la consultation menée par l'ASNR sur la saisine préalable de l'IRSN, ainsi que l'avis des parties prenantes en 2022 sur la concertation sur la phase industrielle pilote.

Certaines parties prenantes sont impliquées dans la fabrication du projet : EDF, Orano, CEA, etc., et en tant que telles, ne font pas partie du public, au sens constitutionnel du terme.

Le caractère évolutif des éclairages et des réponses a été compliqué à traiter. Enfin, il a été difficile de restituer sans travestir ni justifier, en évitant de se faire le relais des opposants ou le porte-voix des acteurs institutionnels. Il était primordial d'adopter une attitude neutre, et cet élément a été une des priorités de Marie-Line MEAUX et de Jean-Daniel VAZELLE.

**Michel BADRE** indique qu'il lui semblait absolument nécessaire de procéder à cet exercice au sein du Haut comité, puisque la transparence est une priorité de ce comité.

Le travail de synthèse de tout ce qui a été exprimé pendant une dizaine d'années est absolument exceptionnel. Il est donc essentiel d'en tirer parti pour les suites de la gestion complexe de ce projet.

**Dominique DOLISY** remercie la CNDP pour ce travail. Le document est extrêmement complet et permet de faire le tour du projet.

Elle souhaite savoir s'il est possible de déterminer si les questions posées ont évolué entre 2013 et 2022. Elle souhaite également savoir si des questions supplémentaires ont été posées dans le cadre du débat technique. Enfin, elle souhaite savoir si des avancées ont été constatées dans le public.

**Roger SPAUTZ** indique qu'il s'agit d'un excellent rapport. Cependant, certains liens du document ne fonctionnent pas et d'autres amènent sur des pages qui n'existent plus.

David MONFORT salue le travail réalisé, mais s'étonne de la position prise par les garants d'exclure les producteurs de déchets du public considéré, même s'il entend les arguments de différenciation entre publics. Si l'Andra, seul maître d'ouvrage et preneur de décisions du projet, est une partie prenante à part, les producteurs de déchets peuvent quant à eux exprimer leurs propres interrogations ou avis au même titre que le reste du public. Exclure les sachants sur le volet technique semble un peu radical.

**Yves LHEUREUX** salue ce travail exceptionnel. À l'issue de la Phipil, le Parlement devra voter une loi fixant les conditions de poursuite du projet Cigéo ; ainsi le rapport de la CNDP devrait être partagé avec les parlementaires, afin qu'ils disposent d'un maximum d'informations dans cette perspective.

La mémoire doit être conservée, mais également partagée avec les preneurs de décision.

Enfin, ce rapport pourrait être présenté devant l'OPECST. Ce pourrait être le début de temps d'échanges réguliers avec les parlementaires. Il est primordial que ce rapport ne soit pas oublié et qu'il soit utilisé.

**Olivier LAFFITTE** souhaite savoir si une recherche systématique sur toutes les interventions publiées par les uns et les autres a été réalisée.

**Benoît JAQUET** s'enquiert de ce qui sera mis en œuvre pour que ce travail se poursuive et soit mis à jour.

**Marie-Line MEAUX** est consciente de la problématique des liens. Elle invite les personnes qui ont constaté que des liens dysfonctionnaient à les faire remonter à la CNDP.

Quand il est question d'éléments qui renvoient au corpus Andra, ASN ou CNDP, les liens fonctionnent. Quand les sites sont gérés par des partenaires tiers, il est plus difficile de retrouver les informations.

Par ailleurs, Jean-Daniel VAZELLE et elle ont cherché à être le plus exhaustif possible, mais il est possible que certaines interventions aient échappé à leur vigilance. La méthode de recherche n'était pas scientifique.

Il est toujours difficile de définir le public, mais pour la CNDP, le point focal était la parole citoyenne. Or, cette parole citoyenne est différente de la parole institutionnelle et de la parole professionnelle. Il était nécessaire de formuler une distinction. L'avis d'EDF a toute sa place, comme celui de tous les producteurs de déchets, mais cet avis n'a pas la même position que celui du public.

Quoi qu'il en soit, tous les comptes rendus des parties prenantes ont été lus.

Un travail factuel de questionnement a été réalisé, sans entrer dans les arguments. S'il y a des suites à donner à ce rapport, il se fera sans Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE. Une présentation du rapport sera également réalisée le 4 juin lors de la commission orientations du PNGMDR.

La question du partage de la mémoire n'est pas un processus neutre et facile, car il sera nécessaire de tenir compte de nombreuses visions très contrastées et toutes parfaitement légitimes.

L'OPECST justifie sa position au regard de la place qu'il occupe dans le projet. Il existe deux manières de comprendre la loi de 2006. Le débat public de 2005 a donné lieu à des conclusions : lancement de Cigéo et recherche de solutions alternatives dans le même temps.

La CNDP est tombée sur un avis de l'ASN<sup>1</sup> disant que les alternatives n'étaient pas plausibles et que Cigéo constituait l'unique solution viable. Les justifications exprimées par les « considérants » de ceux qui ont pris la décision finale sont absolument déterminants, en particulier si les personnes n'expliquent pas ce qui a été pris en compte et assurent qu'elles ont entendu les différentes positions dans le débat public.

L'ASN valide les propositions de l'Andra sur le principe, mais demande des validations pour les étapes à venir. Or, la criticité des réponses et leur délai sont importants pour le public, qui peut avoir l'impression qu'aucune information n'est donnée quand il lui est répondu d'attendre la mise en service. Ainsi, il est essentiel de justifier la criticité à une date donnée.

Il convient de garder à l'esprit que la mémoire n'est jamais neutre, et qu'il s'agit plutôt de partager des mémoires.

Par ailleurs, il est nécessaire de se servir du rapport, mais il est important de se poser la question du bon moment pour le partager.

Dans les concertations, le public s'exprime davantage sur les questions relatives à la sûreté et la conception industrielle que sur celles concernant la gouvernance, qui leur paraît parfois un peu lointaine.

**Michel BADRE** indique que le document et les propos de Marie-Line MEAUX confirment qu'il ne s'agit pas d'un rapport parmi d'autres. Le sujet est celui de la démocratie. Des opinions différentes s'expriment et le document est d'utilité publique.

Pour le groupe de suivi de Cigéo, la question du partage de la mémoire est primordiale. Or, ce partage de mémoire n'est jamais neutre et il convient de déterminer avec qui partager, jusqu'où va ce partage.

**Michel BADRE** propose qu'à l'occasion de la réunion plénière du Haut comité du 2 octobre 2025, à laquelle participent des parlementaires, le groupe de suivi spécialisé sur Cigéo exprime ce qui a été dit lors de la présente séance et les préconisations pour la suite afin que le rapport poursuive sa vie. **Il invite les membres du groupe de travail à envoyer leurs contributions afin de procéder à une présentation synthétique lors de la réunion plénière.**

**Yveline DRUEZ** souligne que le rapport répond à une vraie demande exprimée au sein du groupe de suivi, qui se plaignait du foisonnement d'information, même pour des acteurs familiers du sujet. La démarche pourrait être transférée à d'autres projets du domaine nucléaire, car elle présente un intérêt non négligeable.

**Bernard LAPONCHE** félicite Marie-Line MEAUX pour ce travail. Il souligne qu'il est nécessaire de mettre également en évidence les éclairages des acteurs non institutionnels, au même titre que

---

<sup>1</sup> NDLR : Avis de l'ASN du 1er février 2006, sur les recherches relatives à la gestion des déchets à haute activité et à vie longue, menées dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991.

ceux des acteurs institutionnels. Par ailleurs, il manque des éléments entre l'autorisation de création et la mise en service. Une consultation publique devrait avoir lieu avant la mise en service, car la consultation publique qui aura lieu avant le DAC ne suffit pas.

**Michel BADRE** rappelle que cette demande avait d'ores et déjà été formulée. Actuellement, dans le cadre réglementaire strict, le rôle des garants s'arrête à la décision d'autorisation de création et la demande a du sens.

**Delphine PELLEGRINI** indique que des questions complémentaires techniques, plutôt que supplémentaires, ont été discutées pendant le Dialogue Technique ANCCLI, CLIS de Bure-ASNR, pour répondre à Dominique DOLISY ; les thématiques des questionnements partagés en dialogue technique sont en effet globalement couverts par le rapport présenté. Par ailleurs, l'ASNR s'efforce d'expliquer les délais de ses différentes demandes, lors des séances de Dialogue Technique.

#### **IV. Propositions de l'Andra relatives aux critères et objectifs de la phase industrielle pilote et de la concertation relative à la réversibilité**

**Sébastien FARIN** rappelle que, suite au débat public de 2013, la loi du 25 juillet 2016 pose le principe d'une phase industrielle pilote qui concrétise la démarche progressive et de prudence de construction et de mise en service de l'INB.

Elle a trois objectifs :

- prendre en main progressivement l'exploitation de Cigéo ;
- conforter, en situation, dans les conditions réelles d'environnement, de construction et de fonctionnement industriel de Cigéo, les données utilisées pour sa conception et pour sa démonstration de sûreté ;
- conforter la réversibilité de Cigéo.

La phase industrielle pilote est une période et la première autorisation de mise en service sera limitée à cette phase. Afin que la mise en service complète de l'installation puisse être délivrée par l'autorité de sûreté, le Parlement devra s'exprimer sur les conditions de la poursuite du stockage, sur la base d'une proposition de loi (cf. L542-10-1 du code de l'environnement)

L'Andra a proposé de faire débiter la phase industrielle pilote dès la publication du décret.

En fonction de la décision des parlementaires, plusieurs scénarios sont envisagés, par exemple la poursuite, la poursuite avec des conditions supplémentaires demandées, ou l'arrêt du stockage..

Plusieurs thèmes d'études utiles à la présentation devant le Parlement ont été identifiés (cf. première édition du Plan directeur d'exploitation de Cigéo) : données géologiques acquises *in situ*, qualité des ouvrages industriels souterrains, sûreté nucléaire, sécurité, réversibilité, surveillance environnementale, opérations industrielles de stockage, faisabilité des ouvrages de fermeture, gouvernance, évaluation de l'impact socio-économique du centre de stockage Cigéo sur le territoire, etc.

Dans l'article 36 de la cinquième édition du PNGMDR, l'Andra propose, avant le 31 décembre 2024, les objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote et définit la nature des déchets qu'il est prévu de stocker pendant cette phase et les essais envisagés.

Deux rapports ont été publiés par l'Andra sur des propositions d'objectifs et les critères de réussite de la phase industrielle pilote de Cigéo (cf. <https://www.andra.fr/cigeo-la-phase-industrielle-pilote-se-precise>). Par ailleurs, un bilan de la concertation sera publié très prochainement.

Le rapport relatif aux objectifs et aux critères de réussite de la phase industrielle pilote comprend deux parties, dont l'une qui précise les éléments de contexte et la seconde qui cible les objectifs et les critères de réussite. Quelques exemples thématiques sont donnés en séance.

Le rapport relatif à la gouvernance formule plusieurs propositions. La gouvernance du centre de stockage Cigéo doit être distinguée de la gouvernance de la gestion des matières et des déchets radioactifs. Les propositions de l'Andra ont été établies avec souplesse afin de s'adapter au mieux au contexte et aux attentes du public.

La CLI représentera l'une des interlocutrices principales de l'Andra sur le territoire. Dans la continuité du groupe de suivi chantier actuel, l'Andra propose également qu'un groupe de suivi, composé de riverains au projet, puisse perdurer durant la phase de construction de l'INB.

Au-delà des démarches d'information réalisées en lien avec la future CLI de l'INB, l'Andra propose de présenter au public les échéances annuelles liées aux travaux sur le territoire.

L'Andra propose que le groupe de suivi « Concertation projet Cigéo » évolue dans sa mission pour suivre la gouvernance de Cigéo durant la phase industrielle pilote.

Les échanges au niveau national et international se poursuivront.

La dernière concertation sur laquelle l'Andra a pris un engagement concerne les revues de réversibilité qui ont été introduites dans le Code de l'environnement. Il est prévu de tenir une concertation sur les modalités d'organisation des revues de réversibilité pour mieux définir leur rôle, leur produit de sortie et leur articulation avec les décisions en matière de gestion des déchets.

Les modalités de concertation sont les suivantes : communauté en ligne, questionnaire en ligne, groupe de travail ANCCLI, échanges des parties prenantes, etc.

**Michel BADRE** invite les membres du groupe de suivi à envoyer leurs contributions à l'Andra ultérieurement.

## **V. Points divers**

*Le point est sans objet.*

*La prochaine réunion du groupe de suivi se tiendra le mardi 9 septembre à 10 heures.*

*La réunion du sous-groupe éditorial se tiendra le jeudi 18 septembre à 10 heures.*

*La séance est levée à 12 heures 35.*

## Liste des participants

### Membres du groupe de travail :

BADRE Michel

Pilote du groupe de travail

AUDIGE Joël

CLI Soulaines et Nogent-sur-Seine

BASTIN Eric

ASNR

BUCCIERO Vivien

CEA

CAMPAGNE Jean-Luc

CNDP

DELALONDE Jean-Claude

ANCCLI

DOLISY Dominique

CLI NIS

DRUEZ Yveline

ANCCLI

FARIN Sébastien

ANDRA

JAQUET Benoît

CLIS Bure

LAPONCHE Bernard

Global Chance

LHEUREUX Yves

ANCCLI

MIGUEZ Roberto

CGT

MONFORT David

EDF

MORAND Claire

CNDP

NGUYEN Viviane

ASNR

PELLEGRINI Delphine

ASNR

SPAUTZ Roger

Greenpeace

VALLEE Régis

Orano

### Invités

MEAUX Marie-Line

CNDP

VAZELLE Jean-Daniel

CNDP

### Secrétariat technique :

DEMANGEON Elsa

COUTEILLE Clément